

LA REALITE SUR L'EUROPE : HALTE AUX IDEES RECUES !!!!!

Citoyennes et citoyens européens, comme vous le savez, vous serez appelés aux urnes en mai 2005 afin de vous prononcer sur la Constitution européenne.

A travers ce document, nous souhaitons vous donner une vision plus juste, plus réaliste de l'Europe que vous vivez quotidiennement, même sans vous en rendre compte. Nous voulons vous offrir la possibilité d'un vote éclairé en tordant le cou à certaines idées reçues.

En effet, nombreux sont ceux aujourd'hui à faire de l'Europe un cheval de bataille électorale et à la rendre responsable de tous les maux dont souffre actuellement la France.

Nous ne prétendons pas que la Constitution est un texte parfait, comme tout projet, elle comporte des avancées mais aussi des insuffisances.

Seulement, en tant que Européens passionnés, nous nous insurgons contre toutes les fausses polémiques qui gravitent autour de la question européenne.

Nous vous proposons ainsi quelques remarques objectives qui, nous l'espérons, vous donneront un autre aperçu de ce qu'est ce formidable projet européen.

-« Ah ces technocrates bruxellois ! Toujours contre les intérêts nationaux !! »

FAUX. Une petite réplique simple mais vraie, « La Commission propose, les Etats disposent ». Eh oui chers citoyens, tous les textes européens qui vous sont appliqués ont été décidés par les Etats réunis en Conseil des ministres. La Commission, ou plutôt ceux que l'on appelle les « technocrates de Bruxelles » ne fait que des propositions, sur la base desquelles les Etats se prononceront ultérieurement. Ce n'est pas la Commission mais les Etats qui détiennent le pouvoir de décision.

-« Pourquoi accueillons-nous tous ces Etats pauvres, ils vont nous voler nos emplois ! »

FAUX. Le Traité d'adhésion des dix nouveaux Etats membres entrés dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 prive leurs ressortissants du droit à la libre circulation pendant une durée de 5 voire 7 ans après leur adhésion. Ils ne pourront donc pas être salariés sur le territoire des quinze « anciens » Etats membre. Ils sont en fait privés d'une liberté fondamentale initiée par l'Union européenne et qui vaut toujours pour les ressortissants des autres Etats membres.

-« Tous ces pays ont une longue tradition agricole, ils vont bénéficier des aides de la PAC, et nos agriculteurs français alors ?? »

Il est vrai que les nouveaux entrants vont bénéficier en grande partie des aides agricoles et des aides régionales. Toutefois, les agriculteurs français sont assurés des aides de la PAC jusqu'à au moins 2013.

N'oubliez pas non plus que tous ces nouveaux Etats représentent un total de 100 millions d'habitants donc 100 millions de consommateurs. L'on ne parle pas assez des marchés que les entreprises françaises ont pu obtenir dans ces pays, notamment dans les domaines des équipements, des infrastructures, de la grande distribution, de l'aménagement des services publics en eau, électricité...

-« Depuis que la France est entrée dans l'Europe, elle perd de l'argent ! »

FAUX. L'on ne peut pas rendre l'Europe responsable de la perte de croissance subie par la France, cela n'est du qu'à des questions de politiques intérieures et au contexte de crise internationale.

Ceci d'autant plus que la France est l'un des pays à recevoir le plus du budget communautaire. La France est en effet la principale bénéficiaire des aides agricoles et régionales dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Tout projet de rénovation, toute construction de bâtiment culturel, universitaire, scientifique ou autre est toujours financé au moins pour moitié par l'Union, au titre de la politique régionale. Vous pouvez le vérifier en remarquant la présence du drapeau de l'UE sur les panneaux expliquant le projet.

Enfin, le montant alloué chaque année au budget européen ne représente que 1,27% du PIB français...C'est tout ce qu'il y a de plus négligeable...

-« Et ces Turcs, des musulmans, nous n'en voulons pas !! »

Certains hommes politiques se servent de la Turquie pour faire peur aux Français, plus largement aux européens et pour les persuader de toujours voter contre le projet européen.

Une chose est sûre la Turquie n'est pas encore dans l'Europe.

Le rapport de la Commission n'a fait que dire oui à l'ouverture des négociations pour l'adhésion, non pas à l'adhésion elle-même. Et encore c'est un oui assorti de très nombreuses conditions. Le rapport prévoit entre autres la possibilité de carrément suspendre les négociations. Celles-ci ne commenceront d'ailleurs que si les réformes ont été réellement accomplies, et non plus sur la base de promesses de réformes comme ce fut le cas pour les précédents élargissements.

Les Etats auront à se prononcer en décembre 2004 à l'unanimité des 25 sur la simple ouverture des négociations, puis dans dix à quinze ans, les citoyens européens, comme ce sera le cas en France, décideront par référendum, de l'entrée définitive de la Turquie dans l'UE, si bien sûr elle respecte à ce moment là des critères démocratiques, politiques et économiques.

La Turquie recevrait, en 2025, 28 milliards d'euros net par an, soit le tiers du budget actuel. La note pour l'UE se situerait entre 0,1 et 0,17 % de son PIB, ce qui n'est vraiment pas extraordinaire !!

-« L'Europe est trop libérale, c'est l'Europe des patrons et du profit !! »

FAUX. Les principes dits libéraux tels que le principe de libre concurrence existent certes dans les Traités européens mais ils sont inscrits depuis toujours dans les politiques économiques des Etats membres. La France elle aussi, dans son code du commerce prône la libre concurrence.

La Constitution marque en réalité une véritable avancée dans le domaine social.

Elle pose notamment que les États membres considèrent la promotion de l'emploi comme une question d'intérêt commun et coordonnent leur action à cet égard au sein du Conseil.

L'Union contribue à la réalisation d'un niveau d'emploi élevé, cet objectif est pris en compte dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des actions de l'Union.

La Constitution donne à l'Union et aux Etats pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions.

À cette fin, l'Union et les États membres agissent en tenant compte de la diversité des pratiques nationales, ce qui signifie que les spécificités de la politique sociale française, le « modèle social français » ne seront pas remises en cause.

L'Union, aux termes de la Constitution vise l'amélioration du milieu de travail pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs, des conditions de travail, de la sécurité sociale et la protection sociale des travailleurs, de la protection des travailleurs en cas de résiliation du contrat de travail.

Elle agit en faveur de l'information et la consultation des travailleurs, de la représentation et de la défense collective des intérêts des travailleurs et des employeurs, de l'intégration des personnes exclues du marché du travail, de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne leurs chances sur le marché du travail et le traitement dans le travail, de la lutte contre l'exclusion sociale.

La Commission promeut la consultation des partenaires sociaux au niveau de l'Union et adopte toute mesure utile pour faciliter leur dialogue en veillant à un soutien équilibré des parties.

Enfin, afin d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs dans le marché intérieur et de contribuer ainsi au relèvement du niveau de vie, il est institué un Fonds social européen, qui vise à promouvoir à l'intérieur de l'Union les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, ainsi qu'à faciliter l'adaptation aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production, notamment par la formation et la reconversion professionnelles.

-« Et en plus, si la Constitution est adoptée, ses insuffisances en matière sociale resteront gravées dans le marbre !! »

FAUX. Si la Constitution n'est pas adoptée, c'est le Traité de Nice qui s'appliquera. Ce Traité prévoit lui aussi que pour sa révision, il faut réunir l'unanimité des Etats, donc aujourd'hui des 25 Etats. Il ne prévoit aucune solution au cas où un Etat serait contre.

La Constitution quant à elle, si elle prévoit certes l'unanimité des 25 pour sa révision, prévoit cependant une solution en cas d'absence de ratification unanime.

Admettons que la France demande une révision de la Constitution en matière sociale, elle soumet sa proposition de révision au Conseil. Si au bout de deux ans, quatre cinquième des Etats membres sont favorables à cette révision mais qu'un cinquième des Etats la refuse toujours, alors la solution sera réglée politiquement.

La révision vaudra pour les quatre cinquième l'ayant toujours acceptée. Son effectivité ne pourra pas être compromise par le refus de quelques Etats. Un tel système n'est pas prévu par le Traité de Nice.

La révision avec la Constitution devient possible alors que c'est inespéré avec le système du Traité de Nice.

-« Eh les délocalisations dans tous ces nouveaux pays !! »

Il est vrai que la France subit actuellement de nombreuses délocalisations et il n'est pas rare d'entendre que cela est du à l'élargissement vers l'Europe à l'Est. Certes certaines délocalisations d'entreprises françaises ont lieu à l'Est mais elles ne représentent que 5% du total des délocalisations françaises. La délocalisation se faisait déjà vers la Pologne, les chefs d'entreprise n'ont pas attendu l'élargissement.

En outre, dès lors qu'ils sont entrés dans l'Union, les nouveaux pays doivent suivre les normes européennes et notamment toutes celles obligeant à la coordination de leurs politiques nationales avec celles des « anciens » membres, notamment en matière fiscale et sociale. Cette nécessité est encore rappelée dans la Constitution.

-« L'entrée de tous ces Etats nous coûtent trop cher !! »

FAUX. L'entrée des dix nouveaux Etats, le 1^{er} mai 2004 ne va coûter, de 2004 à 2006 que 15 euros par Français et par an, cela ne représente que l'économie de trois paquets de cigarettes sur trois ans....

-« L'Europe, de toute façon pourquoi s'y intéresser, elle se fait sans nous, les peuples ne sont jamais entendus ni écoutés !! »

Là encore, nous ne pouvons pas le nier. Pendant très longtemps, les citoyens ont été totalement exclus de la sphère européenne et ce malgré les beaux discours des hommes politiques. Il n'en reste pas moins que des progrès doivent être soulignés.

La Constitution par exemple a été élaborée en prenant compte les avis de la société civile c'est-à-dire des représentants des associations, des universités, des régions... ; et de ses représentants directs, les députés nationaux et européens.

Elle propose un droit de pétition au profit des citoyens. Un million d'entre eux pourront ainsi soumettre une proposition législative à la Commission qui pourra elle la transmettre au Conseil des ministres pour qu'elle devienne une véritable mesure législative.

La Constitution sera ratifiée dans bon nombre de pays par le biais d'un référendum.

D'autre part, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne adoptée en décembre 2000, obtient une force obligatoire par son inclusion dans la Constitution. Elle comporte 54 articles définissant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE.

Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice.

La Charte définit les valeurs fondamentales de l'Union européenne, ainsi que les droits civils et politiques, économiques et sociaux du citoyen européen. Les premiers articles sont consacrés: à la dignité humaine, au droit à la vie, au droit à l'intégrité de la personne, à la liberté d'expression et au droit à l'objection de conscience. Le chapitre "Solidarité" innove en incorporant des droits sociaux et économiques tels: le droit de grève, le droit à l'information et à la consultation des travailleurs, le droit à concilier la vie familiale et la vie professionnelle, le droit aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux à l'intérieur de l'Union européenne ou la protection de la santé. La Charte promeut également l'égalité entre hommes et femmes et instaure des droits comme: la protection des données, l'interdiction des pratiques eugéniques et du clonage reproductif des êtres humains, le droit à l'environnement, les droits des enfants et des personnes âgées ou le droit à une bonne administration.

Aucune Constitution nationale n'est encore arrivée à un tel niveau de protection !!

-« Bruxelles a ruiné nos agriculteurs !! »

FAUX. Il est vrai que la Politique Agricole Commune a fait l'objet de nombreuses réformes, trois exactement, depuis sa date de création en 1962. A chaque fois, le principe initial selon lequel plus l'agriculteur produisait et plus il touchait de subventions a été modifié pour être pratiquement supprimé avec la dernière réforme de 2003. Toutefois, les agriculteurs bénéficient toujours des aides européennes, elles sont certes moins conséquentes mais elles demeurent. Le système de leur versement est tout simplement modifié. Au lieu de verser « aveuglement » des subventions, l'aide est attribuée à l'agriculteur s'il respecte certaines conditions en matière environnementale, de bien être des animaux, de respect de la santé humaine, notamment par une utilisation plus raisonnable des engrais.

La PAC évolue, elle évolue pour prendre en compte un nouvel impératif qu'est celui du développement durable. L'on ne peut plus aujourd'hui encourager une agriculture productiviste au risque de voir apparaître des maladies comme celle de la « vache folle ».

Il nous faut une agriculture moderne, plus respectueuse de l'environnement, de la faune, de la flore et de la santé publique, c'est ce qui justifie les réformes de la PAC.

Enfin, la PAC finance de nombreux projets publicitaires, tels des affiches ou campagnes diverses visant à promouvoir la qualité des produits régionaux.

Nous le répétons, il ne s'agit pas de « vendre » le projet européen.

Comme toute chose, il offre des avantages mais comporte aussi des défauts, des insuffisances. Nous savons tous que la dimension sociale de l'Europe n'est pas assez forte, ni appuyée, nous voyons tous que les agriculteurs d'aujourd'hui sont moins riches que ceux d'hier, que le citoyen n'a pas encore un rôle suffisamment important dans la construction européenne.

Il a cependant plus de poids qu'en 1957, date de création de la Communauté Economique Européenne. Les droits sociaux d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec les droits embryonnaires qui lui étaient accordés en 1986, date de l'Acte Unique Européen.

Des progrès restent à faire mais beaucoup ont été faits. Nous ne pouvons pas rejeter un texte sous prétexte qu'il ne va pas assez loin dans nos attentes. Il ne satisfait pas entièrement nos attentes, mais il y satisfait beaucoup plus que les textes précédents. L'Europe se construit pas à pas, jamais nous n'aurions par exemple imaginé perdre le Franc. Il faut simplement lui laisser du temps.

Prenons en effet conscience qu'un idéal démocratique et social ne peut se faire en un an, au sein d'un seul texte.

Prenons davantage conscience qu'un peuple européen, qu'une véritable citoyenneté européenne est en train d'émerger. Au-delà de nos cultures respectives de Français, de Grecs ou de Lettons, nous nous sommes tous soulevés contre la guerre en Irak, contre le racisme, contre les attentats terroristes, nous avons tous eu le même réflexe. L'opinion publique européenne dans sa grande majorité est opposée à l'entrée de la Turquie dans l'UE. Et ce au nom de quoi ? Des valeurs européennes. Ce justificatif, cette attitude est la preuve que nous partageons tous des valeurs communes, que l'on a tous quelque chose en commun.

La Constitution nous offre la possibilité de renforcer ce lien pour une Europe plus forte et plus unie, capable de défendre ses citoyens, de leur offrir un modèle social digne de ce nom. Capable de faire vivre ensemble des peuples qui se sont entretenus pendant des décennies. Dans un monde où le mot paix est illusoire pour des millions d'individus, n'oubliez pas la chance que vous avez d'être Européen.

C'est là la base de la construction européenne.

La Constitution doit être améliorée mais lui dire non et revenir au système précédent serait un recul, du social, de la démocratie donc de la dynamique européenne.

La Constitution est une chance, ne la laissez pas passer !!!